

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ATHLETIC CLUB DU LYONNAIS

Object : Assemblée Générale Extraordinaire de l'Athletic Club du Lyonnais.

Date : Mercredi 22 octobre 2025.

Lieu : Stade Dubot – 13 avenue Mathieu Misery – 69160 Tassin la Demi-Lune.

PRESENTS ET REPRESENTES

Les membres des Comités Directeurs de l'Athletic Club de Tassin et de l'Athletic Club de Dardilly, conformément à l'article 22 des statuts.

La feuille d'émargement, signée par les participants, est annexée au présent procès-verbal.

BUREAU DE SEANCE

Président de séance	M. Jacques ARCONTE, Président sortant
Secrétaire de séance	M. Guillaume PERRIN, Secrétaire de l'Athletic Club Tassin
Heure d'ouverture	19h30

CONVOCATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée conformément aux statuts, par le Président du Comité Directeur M. Jacques ARCONTE, par courrier électronique adressé aux membres des Comités Directeurs des clubs associés au moins quinze jours avant la réunion.

Le quorum étant atteint (au moins la moitié des membres présents ou représentés), l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts de l'Athletic Club du Lyonnais
2. Changement d'adresse du siège social
3. Élection du Président et du Bureau de l'Association

1. Modification des statuts

Le projet de nouveaux statuts, proposé par le Comité Directeur et transmis aux membres avant l'Assemblée, est présenté à l'ensemble des participants.

Après lecture et discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés. Les statuts ainsi adoptés seront déposés à la Préfecture du Rhône dans le délai réglementaire.

2. Changement d'adresse du siège social

Conformément à l'article 3 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le transfert du siège social de l'Association à l'adresse suivante :

Mairie du 5^e arrondissement – 14 rue Edmond Locard – 69005 LYON.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3. Élection du Président et du Bureau

Conformément à l'article 14 des statuts, le Comité Directeur procède à l'élection du Président et à la désignation du Bureau.

Sont élus à l'unanimité :

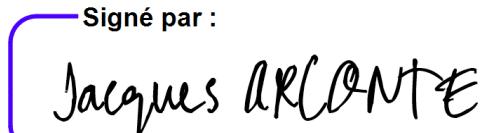
Président	M. Jacques ARCONTE
Trésorier Général	M. Dominique MASSE
Secrétaire Général	M. Guillaume PERRIN

CLOTURE DE SEANCE

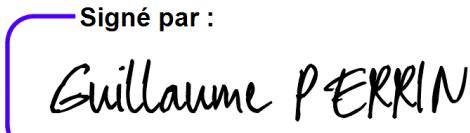
Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h24.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 24 octobre 2025.

Le Président

Signé par :

Jacques ARCONTE
B792FF702006486...

Le Secrétaire de séance

Signé par :

Guillaume PERRIN
7A5A9B2108584B8...
Guillaume PERRIN